



SORNAY, le 15.10.2013

MAIRIE de SORNAY

1 Place de la Mairie

71500 SORNAY

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : [mairie-de-sornay@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sornay@wanadoo.fr)

**Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 14 Octobre 2013, à 20h30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire, en séance ordinaire.**

Le compte-rendu de la séance du 09.09.2013 est adopté à l'unanimité.

**Excusés** : DAUTEL Arnaud, FICHET David, BOUDIER Laurent

**Absent** : COMPARET Ronald

**Secrétaire de séance** : TERRIER Anne-Hélène

Le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Etude de devis éclairage public
- Entretien des parcelles boisées en bordure de Seille

Puis, la séance est ouverte selon l'ordre du jour.

### **SYNTHESE DE LA GESTION DE L'EQUIPE TECHNIQUE**

L'Assemblée prend connaissance d'une note de synthèse des entretiens annuels concernant les Adjointes Techniques.

### **PROPOSITIONS D'AVANCEMENT DE PLUSIEURS AGENTS COMMUNAUX**

Après avoir pris connaissance des possibilités d'avancement de certains agents communaux, il est décidé, à l'unanimité :

- de supprimer un poste de rédacteur et de créer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe au 14.08.2014
- de supprimer un poste de secrétaire de mairie et de créer un poste d'attaché, au 01.01.2014
- de supprimer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste de Technicien

### **SITUATION DES FINANCES COMMUNALES**

Patrick PELLIGAND, Adjoint chargé des finances, présente la situation financière du budget principal du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2013. Les crédits disponibles en section d'investissement ne sont pas tous utilisés puisqu'il reste encore plus de 110 000 € par rapport à ce qui a été budgété. En section fonctionnement, il est à noter que le fonds de roulement attendu au 31.12.2013 sera inférieur de manière assez sensible à celui du 31.12.2012 puisque la Capacité d'Autofinancement attendue risque d'être inférieure à celle de 2012, après 4 exercices de hausse continue.

### **SYDESL : REVALORISATION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) POUR 2014**

Le Maire indique que le dispositif d'actualisation du coefficient multiplicateur de la TCCFE n'a pas été modifié. Le principe de la revalorisation automatique étant impossible, il convient de délibérer.

L'arrêté du 30.05.2013 a été publié au JO du 02.07.2013, et fixe à 8.44 la nouvelle limite supérieure du coefficient de la taxe communale applicable en 2014. Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer. Le Conseil accepte la revalorisation, à l'unanimité.

### **ETUDE DE DEVIS – ECLAIRAGE PUBLIC**

L'Assemblée est informée qu'étant donné l'état d'usure que présente le système d'éclairage public à l'arrière des bâtiments « école garçons » – « foyer rural », il conviendrait de le remplacer, suite à diagnostic de l'entreprise en charge de la maintenance.

Pour ce faire, il serait préférable dans un premier temps de repenser l'agencement des équipements tels que jeux d'enfants, terrain de pétanque, cour d'école maternelle... afin d'optimiser l'espace disponible et de pouvoir dans un second temps y prévoir un système d'éclairage public adapté.

Le plan d'agencement produit par la commission municipale du 23.10.2011 est proposé très légèrement remanié au conseil, suite à concertation du Maire et des adjoints avec les enseignantes de maternelle au sujet de la cour d'école. Après remises en question de ce plan, le Maire propose au Conseil de le revoir en commission à nouveau, estimant que certains agencements ne font pas l'unanimité. Une date de réunion est fixée afin d'affiner ceux-ci, dans le but de valider l'ensemble des préconisations lors du prochain Conseil du 18.11.2013, les travaux attendant d'être réalisés (par entreprise et agents en régie).

### **CREATION D'UN SYNDIC DU BATIMENT BOULANGERIE ET LOGEMENTS OPAC**

Le Maire informe de la création d'un syndic de copropriété entre la Commune de Sornay et l'OPAC, concernant le bâtiment de la boulangerie. Ce commerce étant propriété communale alors que les logements à l'étage sont propriété de l'OPAC, il était nécessaire de constituer un syndic de copropriété pour la gestion de la cage d'escalier pour laquelle des travaux sont nécessaires pour des raisons notamment de problèmes d'humidité. C'est le cabinet RYLAUX de Beaune qui sera chargé de la gestion du syndic. La commune possède 638/10000<sup>ème</sup> et l'OPAC 362/10000<sup>ème</sup>.

### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCCL ANNEE 2012**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à la loi du 12.07.1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la communauté de communes du canton de Louhans a transmis son rapport d'activité pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal en prend connaissance et l'approuve, à l'unanimité.

### **VENTE DE TERRAIN – EXCEDENT COMMUNAL A MME BEFFY RENEE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans sa séance du 09.09.2013, le Conseil Municipal avait été informé du souhait de Mme BEFFY née BAILLY Renée en qualité d'usufruitier et de M. BEFFY Jean-Yves, son fils, en qualité de nu-propiétaire, d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée G 162, d'une contenance actuelle de 185 m<sup>2</sup> - excédent communal en bordure du carrefour entre la voie communale N°4 – « Route du Petit Rédy » et « l'Impasse du Petit Rédy », jouxtant la propriété de Mme BEFFY Renée, domiciliée « 20 Impasse du Petit Rédy » à SORNAY.

Le Conseil avait accepté cette proposition sur le principe et proposait aux demandeurs la vente au tarif de 2 € le m<sup>2</sup>, avec frais de bornage et de notaire à la charge de Mme BAILLY Renée et son fils Jean-Yves.

Mme BEFFY Renée et M. BEFFY Jean-Yves en ont été informés par courrier du 18.09.2013.

Par un appel téléphonique à la mairie le 27.09.2013, ils ont donné leur accord concernant le tarif proposé et ont accepté de prendre en charge les frais de notaire et de bornage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la vente de la parcelle cadastrée G N° cadastral à déterminer (représentant une partie de la parcelle G 162) à Mme BEFFY Renée et M. BEFFY Jean-Yves au prix de 2 € le mètre carré, avec frais de bornage et de notaire à leur charge, et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **ADHESION DES COMMUNES DE ROMENAY ET RATENELLE AU SIVOM DU LOUHANNAIS**

Monsieur le Maire de la commune de SORNAY expose que Madame la Présidente du SIVOM du Louhannais dûment habilitée par la délibération du comité syndical du 19 septembre 2013 propose l'adhésion des communes de Romenay et Ratenelle au SIVOM du Louhannais pour l'ensemble de ses compétences. Il demande à l'Assemblée de délibérer.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte l'adhésion au SIVOM de ces deux communes.

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE TERRE A M.COMPARET RONALD**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que M.COMPARET Ronald, exploitant agricole, souhaite voir renouveler son bail de location de terres appartenant à la Commune, parcelle cadastrée G 321 d'une contenance de 39 ares 20 centiares afin de l'exploiter.

Il rappelle qu'une convention de location de cette parcelle de terre entre la commune de SORNAY et M. COMPARET Ronald, est en cours. Elle a pris effet au 01.01.2011 et s'achèvera au 31.12.2013, soit une durée de 3 années, moyennant une location annuelle correspondant uniquement au montant des impôts fonciers payés par la Commune, déduction faite des dégrèvements éventuels.

Il informe également Il convient donc de signer un bail pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail pour 3 ans, à compter du 01.01.2014.

### **ENTRETIEN DES PARCELLES BOISEES EN BORDURE DE SEILLE**

En 2010, une campagne pour répertorier les parcelles boisées non entretenues a débuté. Par la suite, les propriétaires des parcelles concernées ont reçu un courrier de la Mairie demandant de bien vouloir procéder à leur entretien, afin notamment de limiter les inondations et la prolifération de nuisibles. En 2012, des lettres de relance ont été une nouvelle fois adressées.

Ce jour, certains propriétaires ne s'étant toujours pas acquittés du nettoyage de leur(s) parcelle(s) boisée(s), un renforcement du suivi de cet acte de nettoyage citoyen se manifestera par l'envoi d'une nouvelle lettre de relance, accompagnée d'un arrêté du Maire. Une visite de contrôle sur place en présence de représentants de la police de l'eau et de Natura 2000 sera prévue sur ces mêmes terrains. Les pénalités pour les contrevenants négligents seront alors évoquées lors de cet entretien in situ et contradictoire.

### **AFFAIRES DIVERSES**

L'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

**Le Maire de Sornay,**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Prudent', written over a horizontal line.

**Julien PRUDENT**